

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date application : 25/09/19

Date de révision : /

N° Version : 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit : Produit eutectiques à changement de phase positif.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Eutectique pour les produits thermosensibles entre +15°C et +25°C.

Utilisations déconseillées : Toutes autres utilisations.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

TCP Cryopak France, 1 rue Berthelot, 76150 Maromme

Téléphone : +33 2 32 82 59 65

Email : wboulay@tcpreliable.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence : ORFILA : +33 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange : Le produit est classé conformément au règlement CLP 1272/2008.

Effets oculaires (catégorie 2)

Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique Toxicité chronique (catégorie 1)



2.2. Eléments d'étiquetage :

2.3. Autres dangers : Le Produit peut créer des conditions glissantes.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Caractéristiques chimiques :		Eutectique à changement de phase positif.		
Principal Composant 1-Dodecanol	% masse >98%	Numéro CAS 112-53-8	Pictogramme GHS07 et GHS09	Phrase de risque : H319 et H410
Autres Composants 1-Tetradecanol	% masse 1,5%	Numéro CAS 112-72-1		
1-Decanol	0,5%	112-30-1		

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours : Si des symptômes sont observés, contacter un médecin et donner lui cette fiche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Le produit peut provoquer des lésions oculaires avec de graves dommages.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

En cas d'inhalation : Amener à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, administrer une respiration artificielle. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Appelez un médecin immédiatement.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon. Enlevez les vêtements contaminés. Si une irritation de la peau se produit, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, retirer les lentilles de contact (si besoin) et rincer immédiatement à grande eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin immédiatement.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Ne pas induire de vomissement. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction : Liquide combustible NFPA Classe IIIB. Mousse résistant à l'alcool, vaporisation d'eau, dioxyde de carbone, ou poudre sèche. NE PAS UTILISER UN JET D'EAU.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Ne pas respirer les gaz d'explosion et / ou de combustion.

Les produits de combustion dangereux comprennent le CO (monoxyde de carbone) et le CO₂ (dioxyde de carbone).

5.3. Conseils aux pompiers : Ne pas utiliser le jet d'eau. Vêtements de protection et appareil respiratoire autonome.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLES

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Evacuer personnel dans des zones sûres. Supprimer toute source d'incendie potentiel. Porter des vêtements de protection appropriés équipements, tels que gants, lunettes et vêtements de protection, selon les conditions (voir section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter la contamination des égouts ou des eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : En cas de rupture, absorber avec un matériau absorbant inerte et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13). Peut causer des conditions glissantes. Garder d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, les puits, etc.

6.4. Référence à d'autres sections : Sans Objet

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeur. Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour empêcher l'accumulation de charge électrostatique.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Conserver dans le conteneur d'origine dans des conditions ambiantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Sans objet

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Contrôle de l'exposition : Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et pratiques de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

8.2 Mesure de protection individuelle

Protection des yeux / du visage : Aucun équipement requis pour une simple manipulation. Si l'évaluation des risques suggère le contraire, utiliser des lunettes de sécurité ou un masque intégral. Toujours utiliser un équipement de protection testé et approuvé.

Protection de la peau et des mains : Aucun équipement est requis pour une simple manipulation. Si l'évaluation des risques suggère le contraire manipuler avec des gants de protection. Les gants doivent être inspecté avant utilisation. Jeter les gants après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

Protection respiratoire : Une protection respiratoire n'est pas requise dans des conditions normales d'utilisation. En cas de formation de vapeur ou de poussières, utiliser un appareil de filtrage.

Hygiène générale : Observer toujours de mesures d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de boire. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

- a) Aspect : Produit solide, liquide au-dessus de 22°C
- b) Odeur : Doux piquant
- c) Seuil olfactif : Non disponible
- d) pH : Non disponible
- e) Point de fusion / Point de congélation : 23°C / 74°F
- f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 254-259°C / 490-498°F
- g) Point éclair : 129°C / 265°F (ASTM D 93)
- h) Taux d'évaporation : Non disponible
- i) Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible
- j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :
 - Limite d'inflammabilité inférieur (%) : Pas applicable
 - Limite d'inflammabilité supérieur (%) : Pas applicable
 - Limite d'explosivité inférieur (%) : 0.6% (V)
 - Limite d'explosivité supérieur (%) : 5,1 % (V)

- k) Pression de vapeur : 0,014 mm Hg à 38°C / 100°F
- l) Densité de vapeur : 6,4
- m) Densité relative : 0,830 g/cm³ à 15°C/100°F
- n) Solubilité(s) : Insoluble
- o) Coefficient de partage : n-octano/eau : Non disponible
- p) Température d'auto-inflammabilité : 280°C / 500°F
- q) Température de décomposition : Non disponible
- r) Viscosité : 12,3 cSt à 38°C /100°F
- s) Propriétés explosives : Non disponible
- t) Propriétés comburantes : Non disponible

9.2. Autres informations : sans objet

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité : Pas réactif

10.2. Stabilité chimique : La matériau est stable à température et pression ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter : Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles : Eviter le contact avec les agents oxydants fort, les acides et halogènes inorganiques

10.6. Produits de décomposition dangereux : en cas d'incendie, les oxydes de carbone peuvent être générés.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUE

11.1 Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation : Devrait être une voie d'entrée.

Ingestion : Peut être une voie d'entrée.

Peau : Devrait être une voie d'entrée.

Yeux : Devrait être une voie d'entrée.

11.2 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Le contact avec la peau et les yeux peut être irritant. Peut être nocif en cas d'ingestion.

11.3 Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou à long terme :
Aucun prévu.

11.4 Mesures numériques de la toxicité (telles que les estimations de la toxicité aiguë) :

Substance	Type de test (espèce)	Valeur
1-Dodecanol	DL 50 Orale (Rat)	> 26 500 mg / kg
	DL 50 par voie cutanée (lapin)	8000 - 12000 mg / kg
	LC 50 Inhalation (Rat)	Aucune donnée disponible
1-Tetradecanol	DL 50 Orale (Rat)	> 2000 mg / kg
	DL 50 par voie cutanée (lapin)	8000 mg / kg
	LC 50 Inhalation (Rat)	Aucune donnée disponible.
1-Decanol	DL 50 Orale (Rat)	4720 mg / kg
	DL 50 Dermal (Lapin)	> 2000 - 4000 mg / kg

	DL 50 par voie cutanée (rat)	> 5000 mg / kg
	CL 50 Inhalation (Rat)	> 2,05 mg/l (4h) > 71 mg/l (1h) poussière / brouillard

11.5 Autres informations :

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Le contact avec la peau peut être irritant. Irritation primaire (lapin): 4,6 (le score maximal est de 8,0).

Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation grave. Irritation primaire (lapin) 72 heures : 27 (le score maximal est de 110). Une opacité cornéenne à été observé. Irritation pas complètement disparue au bout de trois jours (dernier jour d'observation)

Sensibilisation respiratoire : Pas attendu

Sensibilisation de la peau : Pas attendu

Mutagenicité des cellules germinales : Aucun des composants n'a été classé pour mutagenicité sur les cellules germinales (ou sont inférieures au seuil de concentration pour la classification).

Cancérogénicité : Aucun des composants ne figure sur la liste du Programme National de Toxicologie (US) des cancérogènes ou s'avère être un potentiel cancérogène pour l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (CIRC) ou par OSHA.

Toxicité pour la reproduction : Aucun des composants n'a été classé toxique pour la reproduction (ou sont inférieurs à la concentration seuil de classement).

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1. Toxicité :

Données sur le produit : Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Informations sur les ingrédients :

Substance	Type de test	Espèce	Valeur
1-Dodecanol	LC 50	Poisson - Pimephales promelas (tête de vairon)	1,01 mg / l - 96h
	EC 50	Daphnia magna	0,765 mg / l - 48h
	EC 50	Algue - Desmodesmus subspicatus (Scenedesmus subspicatus)	0,66 mg / l - 96h Catégorie approche
	LC 50	Invertébrés - Nitocra spinipes	> 1-10 mg / l - 96h test statique
1-Tetradecanol	LC 50	Poisson - Danio rerio (poisson zèbre)	> 10 000 mg / l - 96h semi-test statique
	EC 50	Daphnia magna	3,2 mg / l - 21d test semi-statique
	EC 50	Algue - Desmodesmus subspicatus (Scenedesmus subspicatus)	> 10 mg / l - 96h Catégorie approche
1-Decanol	LC 50	Poisson - Pimephales promelas (tête de vairon)	> 1-10 mg / l - 96h de débit par test
	CSEO	Daphnia magna	> 0,1-1 mg / l - 21d semi-test statique

	EC ₅₀	Algues	> 1-10 mg / l - 72h Catégorie approche
	LC ₅₀	Invertébrés - Nitocra spinipes	> 1-10 mg / l - 96h test statique

12.2. Persistance et dégradabilité :

Biodégradabilité aérobie - Durée d'exposition 28 j

Résultat : 79% - Facilement biodégradable (Ligne directrice 301D de l'OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Indication de la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol : Non établi.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB : Non disponible

12.6. Autres effets néfastes : Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non recommandé. Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables.

13. CONSIDERATIONS D'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Description des résidus de déchets et informations sur leur manipulation sans danger et leurs méthodes d'élimination, y compris l'élimination de tout emballage contaminé : Ce matériau peut être classé comme déchet dangereux. Consultez les autorités nationales, régionales ou réglementations locales pour des exigences supplémentaires.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés peuvent contenir des traces du produit et doivent donc être éliminés de la même manière que le produit.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : 3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, (1-dodécanol), 9, III.

14.2 Dangers pour l'environnement : Polluant marin : Ce produit est réglementé comme polluant marin lorsqu'il est expédié par eau dans toutes les quantités selon le code IMDG.

14.3 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Pas de données disponibles

14.4 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Aucune autres informations pertinente disponible.

15. INFORMATION RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Conformément au règlement CE N° 1005/2009, le produit est un article ne contenant pas de substance qui appauvrissent la couche d'ozone.

Conformément au règlement CE N° 850/2004, le produit est un article ne contenant pas de polluants organiques persistants.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Phrases de risque associées au produit :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de sécurité associés au produit :

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

16. AUTRES INFORMATIONS

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'UTILISATEUR NE NOUS ETANT PAS CONNUES, LES INFORMATIONS DONNEES DANS LA PRESENTE FICHE DE SECURITE SONT BASEES SUR L'ETAT DE NOS CONNAISSANCES ET SUR LES REGLEMENTATIONS TANT NATIONALES QUE COMMUNAUTAIRES.

LE PRODUIT NE DOIT PAS ETRE UTILISE A D'AUTRES USAGES QUE CEUX SPECIFIES EN SECTION 1 SANS AVOIR OBTENU AU PREALABLE DES INSTRUCTIONS DE MANIPULATION ECRITES.

IL EST TOUJOURS DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE PRENDRE TOUTES LES MESURES NECESSAIRES POUR REpondre AUX EXIGENCES DES LOIS ET REGLEMENTATIONS LOCALES.

LES INFORMATIONS DONNEES DANS LA PRESENTE FICHE DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME UNE DESCRIPTION DES EXIGENCES DE SECURITE RELATIVES A NOTRE PRODUIT ET NON PAS COMME UNE GARANTIE DES PROPRIETES DE CELUI-CI.